

[www.alain-sthorez-photos.com](http://www.alain-sthorez-photos.com)

Alain STHOREZ

39 chemin des vignes - 64140 Lons

Tél. 05 59 92 11 83 - Port. 06 22 31 31 64

eMail: [alain.sthorez@alain-sthorez-photos.com](mailto:alain.sthorez@alain-sthorez-photos.com)

siret n° 434 227 138 00022 - code APE 4619B

Date du mariage:

## CONTRAT de REPORTAGE PHOTO de MARIAGE

Entre les soussignés,

Nom de la mariée :

Prénom de la mariée :

Nom du marié :

Prénom du marié :

Adresse (après mariage) :

Code Postal :

Localité :

Tél. fixe :

Portable :

eMail :

ci-après dénommés, "Les bénéficiaires"

et

Alain STHOREZ - 39 chemin des vignes - 64140 Lons

ci-après dénommé " le photographe "

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Commande d'un reportage de photographies de Mariage auprès de Alain STHOREZ

Formule et(ou) option(s) choisie(s) :

Montant total :

€

### Informations concernant la prestation:

Début de prestation (10h00 au plus tôt)

Fin de prestation (01h00 au plus tard)

### Préparatifs

Adresse exacte :

### Mariage civil

Adresse exacte :

Horaires :

### Cérémonie religieuse

Adresse exacte :

Horaires :

### Portraits (photos de couple)

Date (si date différente de celle du mariage / 300€ supplémentaires) :

Adresse exacte :

Horaires :

### Cocktail / Vin d'honneur

Adresse exacte :

Horaires :

### Soirée

Adresse exacte + nom du restaurant / salle :

Horaires :

### Remarques / suggestions / souhaits particuliers:

Présentation aux invités le soir même avec prise de commandes souhaitée: oui - non

## **www.alain-sthorez-photos.com**

Alain STHOREZ

39 chemin des vignes - 64140 Lons

Tél. 05 59 92 11 83 - Port. 06 22 31 31 64

eMail: [alain.sthorez@alain-sthorez-photos.com](mailto:alain.sthorez@alain-sthorez-photos.com)

siret n° 434 227 138 00022 - code APE 4619B

### **Le photographe s'engage, dans la qualité présentée aux futurs mariés, à livrer au final :**

- album / Book comprenant :

Pages / Photos

- DVD / CD de toutes les photos en haute résolution (min. 3557 x 2362 pixel / inch - 300 dpi)

### **Conditions de paiement**

- acompte de 30% à la signature du contrat et le solde en espèces / chèque le jour même de la prestation - Tous les tarifs indiqués sont TTC

- Prix des tirages supplémentaires :

13 x 19 cm margé = 5,00 € ou 20 x 30 cm margé = 12,00 €

sous réserve des modifications de tarifs du laboratoire. Autres formats me consulter.

- Tirages sur papier magnétique mat

13 x 19 cm margé = 10,00 € ou 20 x 30 cm margé = 20,00 €

- Délai de Livraison: Pour une bonne coordination, les photos des mariés et des invités seront traitées en même temps, soit max. 30 jours de façonnage après réception de vos dernières listes de commande.

### **COMMANDES COMPLEMENTAIRES :**

Les commandes sont payables d'avance. Les Mariés s'engagent à payer les commandes lorsqu'elles sont passées par des tiers. La livraison de l'album et des commandes d'invités se fera par le photographe directement chez les Mariés.

### **Mentions Légales**

#### Article 1

Les futurs mariés déclarent être majeur et poser librement pour des photos, suivant le style qu'ils souhaitent. (si l'un des futurs époux est mineur, les signatures des parents ou des représentants légaux sont obligatoires)

#### Article 2

Toute réalisation photographique confère au photographe, son auteur, des droits de propriété artistique, patrimoniaux et moraux, tels que définis par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les droits sont réservés, toutes reproductions des images interdites.

Les futurs mariés sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le photographe se doit de respecter ce droit d'image.

En conséquence, le photographe et les mariés devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord. L'accord inclut, entre autres, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de l'auteur : publication d'un éventuel ouvrage présentant l'œuvre du photographe, expositions et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier : catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et spécialisée, sites et galeries web perso du photographe (en particulier [www.alain-sthorez-photos.com](http://www.alain-sthorez-photos.com)), par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, composites papiers et books personnels du photographe ...

#### Article 3

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image ou à ma réputation. Les mariés s'engagent à être solidaire du photographe en cas de préjudice causé, par une utilisation abusive ou détournée des images, par un tiers à son insu.

#### Article 4

Le repas du photographe est à la charge des mariés - Les frais de transports sont définis au préalable

#### Article 5

L'acompte constitué d'un premier versement à valoir sur le prix total du reportage manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat. Toute rétractation de l'une des parties peut engager sa responsabilité civile contractuelle (sauf cas de force majeure).

Comme dans tous contrats, les époux disposent d'un délai de rétractation de 7 jours à compter du versement de l'acompte.

**www.alain-sthorez-photos.com**

Alain STHOREZ

39 chemin des vignes - 64140 Lons

Tél. 05 59 92 11 83 - Port. 06 22 31 31 64

eMail: [alain.sthorez@alain-sthorez-photos.com](mailto:alain.sthorez@alain-sthorez-photos.com)

siret n° 434 227 138 00022 - code APE 4619B

Passé ce délai, aucun acompte ne sera rendu, sauf en cas de force majeure.

(Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations)

Article 6

Le présent contrat est valable, sans limite de territoire, pour une durée illimitée. Les références de vos re-tirages pour la réalisation de nouveaux albums ou commandes invités peuvent être transmises au photographe jusqu'à 12 mois après le mariage. Les fichiers ou négatifs seront ensuite archivés dans nos locaux pour une durée illimitée. Ils restent la propriété du Photographe conformément aux droits sur la propriété Intellectuelle et droits voisins.

Article 7

Le contrat prend effet le jour de la signature des deux parties.

Article 8

Les mariés sont chargés de la commande des invités, de la distribution ou restitution des photos auprès de ceux-ci.

Article 9

Les frais de port sont à la charge des mariés ainsi que les frais de déplacement fixés plus haut dans les options. De règle générale, si rien n'est mentionné, il sera facturé 0,20 € le km comme frais kilométriques (d'après google-maps) sauf accord particulier.

Article 10

À tout moment, les mariés peuvent passer à une option supérieure - le contraire n'est pas possible.

Article 11

En cas de maladie, d'accident ou d'empêchement de dernière minute le photographe s'engage à faire assurer la prestation dans sa totalité par un confrère de son choix, après en avoir averti les mariés par téléphone, par sms ou par email.

Fait en un exemplaire original à :

le:

(Les signatures des mariés devant être précédées de la mention manuscrite suivante : "bon pour accord")

signature du photographe

signature des futurs Mariés